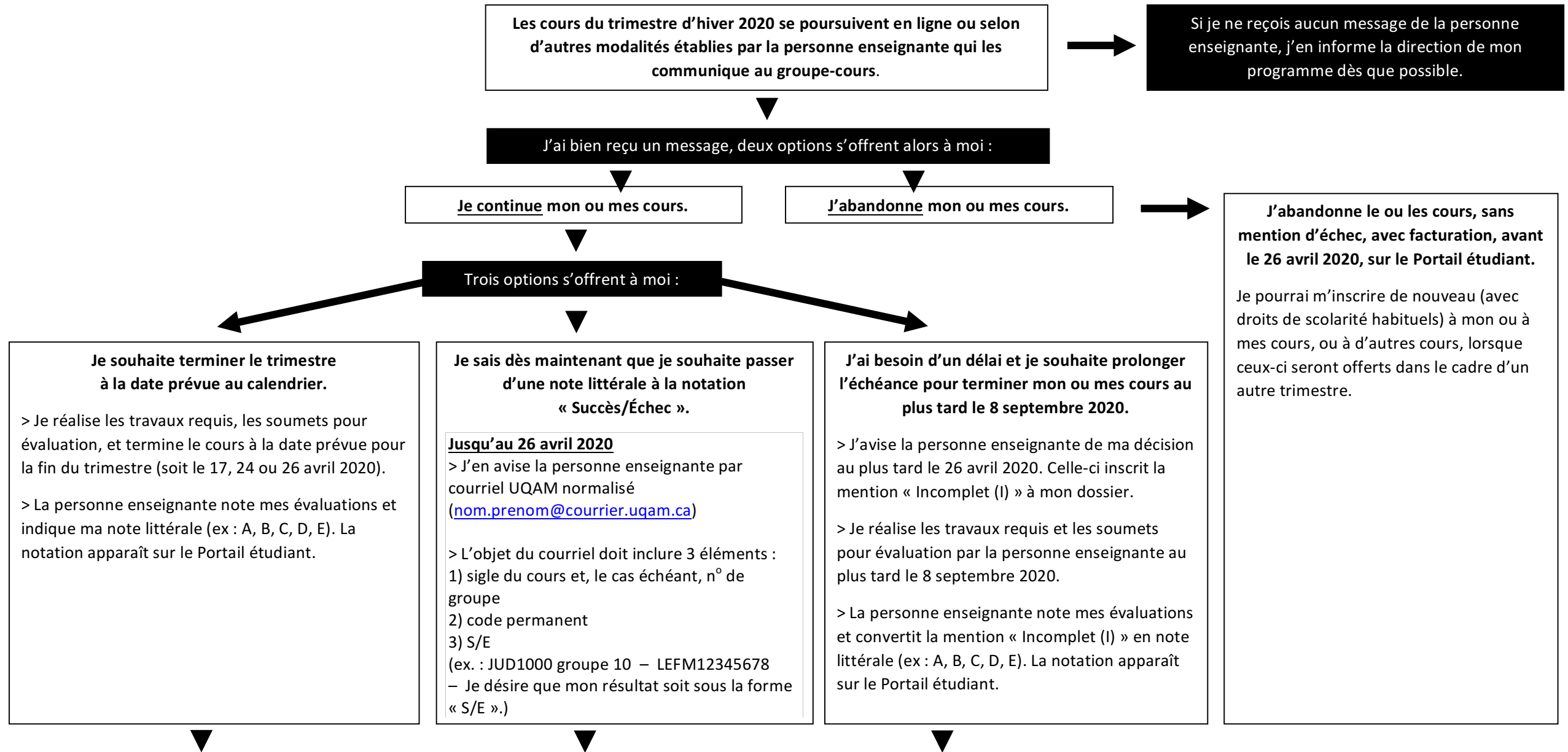


CHEMINEMENTS POSSIBLES POUR LE TRIMESTRE D'HIVER 2020



CHEMINEMENTS POSSIBLES POUR LE TRIMESTRE D'HIVER 2020



Si je le désire, je peux opter au plus tard le 15 septembre 2020 pour la notation de type « Succès / Échec » au lieu de la note littérale qui apparaît sur le Portail étudiant.

> J'en informe le Registrariat à l'adresse succes-echec@uqam.ca en utilisant mon courriel UQAM normalisé (nom.prenom@courrier.uqam.ca).

> L'objet du courriel doit inclure 3 éléments :

- 1) sigle du cours et, le cas échéant, n° de groupe
- 2) code permanent
- 3) S/E

(ex. : JUD1000 groupe 10 – LEFM12345678 – Je désire que mon résultat soit sous la forme « S/E ».)

> La note littérale est convertie le cas échéant en « Succès / Échec ». La mention « Succès » n'est pas comptabilisée dans la moyenne cumulative, alors que la mention « Échec » l'est (elle équivaut à « 0 » dans la moyenne cumulative).



> La personne enseignante accuse réception du courriel et met en copie sa direction de département.

> La mention « Succès » ou « Échec » apparaît sur le Portail étudiant. La mention « Succès » n'est pas comptabilisée dans la moyenne cumulative, alors que la mention « Échec » l'est (elle équivaut à « 0 » dans la moyenne cumulative).



Si je le désire, je peux opter au plus tard le 15 septembre 2020 pour la notation de type « Succès / Échec » au lieu de la note littérale qui apparaît sur le Portail étudiant.

> J'en informe le Registrariat à l'adresse succes-echec@uqam.ca en utilisant mon courriel UQAM normalisé (nom.prenom@courrier.uqam.ca).

> L'objet du courriel doit inclure 3 éléments :

- 1) sigle du cours et, le cas échéant, n° de groupe
- 2) code permanent
- 3) S/E

(ex. : JUD1000 groupe 10 – LEFM12345678 – Je désire que mon résultat soit sous la forme « S/E ».)

> La note littérale est convertie le cas échéant en « Succès / Échec ». La mention « Succès » n'est pas comptabilisée dans la moyenne cumulative, alors que la mention « Échec » l'est (elle équivaut à « 0 » dans la moyenne cumulative).

N.B. L'étudiante ou l'étudiant qui ne pose aucune des actions mentionnées dans le tableau ci-haut d'ici le 15 septembre 2020 se verra accorder une note littérale sur la base des évaluations réalisées avant le 14 mars 2020.